

Compte-rendu de la première plénière du Conseil Parisien des Associations (CPA) – Lancement du second mandat

Date : 26 novembre 2024

Lieu : Salle du Conseil – Hôtel de Ville

Coprésident.e.s de séance :

Pascale EON – REFER, Réseau Francilien du Réemploi

Gérard DER AGOBIAN – FNE Paris, France Nature Environnement Paris

1^{ère} PARTIE : ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES DU CPA

Voir présentation pdf en pièce jointe

Introduction par les coprésident.e.s de séances et rappel du contexte par Mila JEUDY, directrice du Carrefour des Associations Parisiennes et secrétariat général du CPA

Dans le cadre du renouvellement statutaire partiel du CPA, 42 nouveaux membres, sélectionnés par tirage au sort, rejoignent les 58 membres déjà en place. Ensemble, ils composent la seconde promotion du Conseil Parisien des Associations, inaugurant ainsi le deuxième mandat de cette instance participative.

Historique et Fonctionnement

Mila JEUDY a rappelé les origines et le rôle du CPA, créé dans le sillage de la Charte des engagements réciproques de la Ville de Paris. Cette Charte, corédigée par la Ville de Paris et les associations, vise à :

- Renforcer la coopération entre les parties ;
- Encadrer leurs interactions quotidiennes et collaboratives ;
- Mettre en valeur l'importance des associations pour l'intérêt général et la démocratie. Elle prône une relation fondée sur la confiance mutuelle, le respect de l'indépendance des associations et des engagements communs pour une société plus solidaire et citoyenne.

Créé en 2022, le Conseil Parisien des Associations est l'une des réalisations concrètes de la Charte. Cette instance rassemble 100 associations parisiennes, désignées en fonction de thématiques spécifiques ou par tirage au sort. Ces membres reflètent la diversité du tissu associatif local : fédérations, réseaux, associations thématiques et locales, issues de tous les arrondissements.

Le CPA est structuré autour d'un mandat de deux ans. À la fin de chaque cycle, près de la moitié des membres est renouvelée. Le mandat actuel couvre la période 2025-2026.

Missions du CPA

Le CPA a pour vocation de :

- **Suivre et évaluer** la mise en œuvre de la Charte des engagements réciproques ;
- **Représenter** les attentes et contributions des associations parisiennes auprès de la Ville ;
- **Contribuer** à enrichir les politiques publiques de soutien à la vie associative.

Pour atteindre ces objectifs, le CPA s'organise en groupes de travail, mène des auditions et effectue des visites de terrain. Il collabore également avec d'autres instances participatives et propose à ses membres un accès à diverses formations.

Propositions et Actions

Les travaux du CPA peuvent se concrétiser sous différentes formes :

- Rapports prospectifs ;
- Recommandations adressées à la Ville de Paris ;
- Présentation de vœux au Conseil de Paris.

Liste des membres du second mandat du CPA

<https://cdn.paris.fr/paris/2024/12/12/liste-des-associations-membres-2024-2026-NmZH.pdf>

Présentation de l'organisation du CPA : le bureau et le secrétariat général (cf pdf de présentation)

Les missions du bureau du CPA :

- Impulser et animer le fonctionnement du CPA
- Préparer l'ordre du jour et les résolutions soumises au vote de la plénière
- Mettre en œuvre des décisions et délibérations prises en plénière.
- Établir la liste des thématiques de travail proposée au CPA
- Arrêter la liste des vœux qui seront présentés et votés en assemblée plénière
- Représenter le CPA devant des instances participatives ou consultatives.

Pour la composition du bureau 2024-2026 (cf.pdf)

Rappel des formations proposées aux membres :

- Prise de fonction : Formation « Prendre sa place au sein d'une instance participative » prévue le 7 décembre.
- Autres formations : Vie associative, communication publique, fonctionnement de la Ville de Paris, intelligence collective, etc.

Présentation des réalisations et des groupes de travail du premier mandat

Cinq groupes de travail ont œuvré pour le CPA lors du premier mandat, dont un qui a fait suite à la saisine de la Ville de Paris sur le CER, « *Contrat d'engagement républicain et Charte des engagements réciproques : quelles articulations souhaitables ? quels dispositifs d'appropriation à destination des associations et en interne Ville ?* » :

1. Les subventions de la ville de Paris comme soutien à l'initiative citoyenne
2. Les ressources humaines et matérielles des associations
3. L'accompagnement et le soutien aux coopérations inter-associatives
4. Comment faciliter et valoriser l'engagement des jeunes et des personnes handicapées ?
5. Saisine sur le Contrat d'Engagement Républicain

Le détail des priorités et objectifs visés par les groupes de travail de ce premier mandat sont à consulter sur le pdf de présentation joint.

Temps d'échanges

Des questions ont été soulevées concernant l'organisation pratique du CPA, notamment sur l'aménagement des espaces de travail, les supports PowerPoint et les cours, l'accessibilité de la charte pour les personnes malvoyantes, ainsi que les modalités de contact avec les groupes de travail (GT).

S'agissant de l'articulation entre le CPA et d'autres instances participatives, telles que l'Assemblée citoyenne, une présentation spécifique est prévue pour clarifier ces interactions. En ce qui concerne les résultats des groupes de travail passés, plusieurs avancées majeures ont été soulignées, notamment la création d'une instance de médiation mixte liée au groupe de travail sur le Contrat d'Engagement Républicain, mise en place à la suite d'un vœu adopté par le Conseil de Paris en février dernier. D'autres progrès incluent le déploiement du multiusage des locaux associatifs dans les

arrondissements, ainsi que l'amélioration des dispositifs de subventions de la Ville de Paris, notamment lors des campagnes de dépôt et dans l'instruction des dossiers. De plus, les travaux relatifs au Passeport de l'Engagement, amorcés durant le premier mandat du CPA, visent à aboutir à une réalisation concrète au cours de ce second mandat.

Le secrétariat général a rappelé que le CPA est animé avant tout par les associations qui en sont membres, afin de préserver l'autonomie des débats. Le rôle du SG, assuré par le Carrefour des associations parisiennes de la Ville de Paris, consiste à outiller et accompagner les membres, sans impulser les discussions. Il a également été précisé que les associations peuvent tout à fait organiser des réunions de manière indépendante, sans la participation directe du SG.

2^{ème} PARTIE : ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CPA

Ouverture de la plénière par Anouch TORANIAN, adjointe à la Maire de Paris en charge de la vie associative, de la participation citoyenne et du débat public

Anouch TORANIAN a exprimé ses remerciements et souligné l'importance fondamentale du CPA, conçu pour alimenter de manière significative les politiques municipales en matière de vie associative.

Au cours du précédent mandat, les groupes de travail sur les subventions (désormais intégrés à une réflexion plus large sur les financements et les libertés associatives) et sur les locaux (avec l'implémentation de solutions multi-usages et un déploiement en cours d'un dispositif sur les locaux pérennes) ont été clôturés. Pour ce second mandat, le CPA se concentre sur :

- Le Passeport de l'Engagement : Développer cet outil afin de valoriser les actions bénévoles et les compétences associatives.
- L'Acte 2 de la Charte des Engagements Réciproques et l'organisation d'un événement sur les libertés associatives au Théâtre de la Concorde.
- Les travaux collaboratifs avec d'autres Instances Participatives et notamment l'Assemblée Citoyenne, en explorant des thématiques élargies comme la démocratie participative et la lutte contre la solitude.

Anouch TORANIAN a invité les membres à soumettre leurs idées et propositions d'amélioration pour enrichir ces axes de travail. Elle a également rappelé que les associations représentées au sein du CPA ont pour mission de servir l'intérêt général de l'instance, et non des objectifs individuels ou particuliers.

Introduction par les co-président.e.s de séance et présentation des groupes de travail pressentis pour le futur mandat par les membres du bureau

Focus sur le groupe de travail des *coopérations inter associatives* par Charlotte DEBRAY (La Fonda), membre du bureau

C. Debray rappelle la nécessité de penser et d'accompagner les coopérations entre petites et moyennes associations qui forment un tissu dense à Paris.

Quelques pistes de réflexion ont émergé :

- Documenter des expériences inspirantes qui naissent des collaborations interassociatives
- Recenser les ressources méthodologiques
- Encourager les rencontres interassociatives
- Faire monter en compétences les acteurs associatifs et les services et agents municipaux

- Lancer des expérimentations au sein de la Ville de Paris

Focus sur le groupe de travail du passeport de l'engagement par Sophie HÉLÈNE (Trouve ta voix), membre du bureau

Ce groupe de travail sur le passeport de l'engagement a débuté ses travaux lors du premier mandat et a comme double objectif :

- De valoriser toutes les formes de l'engagement à Paris
- De rattacher les compétences liées à l'engagement à l'employabilité (valorisables dans le cadre de la recherche d'emploi sur la base des actions déjà menées notamment par France Bénévolat, Tous Bénévoles, Astérya, Animafac ou encore Article 1)

Ce groupe de travail souhaite déposer un vœu au Conseil de Paris début 2025 pour une première version du passeport créé mi-2025.

Focus sur le groupe de travail du *contrat d'engagement républicain (CER)* par Stéphane ALEXANDRE (Ligue de l'Enseignement de Paris) et Jean Baptiste JOBARD (Collectif des Associations Citoyennes), membres du bureau

Pour rappel, le CER oblige toute association qui reçoit une subvention publique de respecter et de faire respecter dans son association les lois et valeurs de la République tels que définit dans ce contrat (signé tacitement par l'association lors de sa demande de subvention).

Les travaux du groupe ont conduit au dépôt d'un vœu pionnier au Conseil de Paris en février 2024. Ce vœu propose la création d'une instance de médiation pour résoudre les litiges potentiels. Cette instance réunira des représentants de la Ville (DAJ, DFA, IG, DDCT, Médiateur de Paris) et trois associations membres du CPA (dont deux ont été déjà désignées lors du premier mandat représentées par la Ligue de l'Enseignement de Paris et le CAC). Elle aura pour mission d'instaurer un dialogue équilibré entre les parties.

Le groupe propose de poursuivre ses travaux sur le CER et la mise en œuvre de cette instance de médiation. Par ailleurs, il prévoit d'engager un nouveau cycle de réflexion sur l'acte 2 de la Charte des Engagements Réciproques et les libertés associatives, en lien avec le sujet des financements associatifs et notamment du recours à la commande publique et au marché. Cette dynamique pourrait être enrichie par l'organisation d'un grand événement au Théâtre de la Concorde, afin de sensibiliser et mobiliser autour de ces enjeux.

Focus sur la prochaine articulation entre l'Assemblée Citoyenne et le Conseil Parisien des Associations par Mila Jeudy (Ville de Paris, SG CPA)

Aux côtés du Conseil Parisien des Associations, la Ville de Paris dispose de plusieurs instances de participation parmi lesquelles elle compte l'Assemblée Citoyenne (AC), instance regroupant 100 Parisiennes et Parisiens tirées au sort qui, chaque année, travaille sur des sujets de politiques municipales. Cette année, la troisième promotion de l'Assemblée Citoyenne a choisi de travailler sur deux sujets en particulier :

1. « Lutter contre la solitude »

Mandat : En complément d'actions déjà existantes et visant à soutenir les personnes isolées (personnes âgées, nouveaux arrivants, étudiants, etc.), comment lutter contre la solitude à Paris ? Quelles initiatives soutenir et quelles actions mettre en place pour renforcer le lien social ?

2. « De nouveaux pouvoirs pour décider »

Mandat : Quels mécanismes inventer et repenser pour une démocratie continue appropriée par toutes et tous, à tous les niveaux (quartier, arrondissement parisien, national) ?

Sur ces deux mandats, le CPA est invité à contribuer aux travaux de l'AC afin d'alimenter et d'enrichir les propositions qui seront présentées.

Pour ce faire, le CPA aura la possibilité de rédiger des contributions et de participer aux différentes plénières.

Cette articulation inédite a pour objectif de créer des passerelles entre différentes instances de participation de la Ville de Paris et ainsi pouvoir s'appuyer sur l'expertise de plusieurs profils d'engagement dans le cadre des politiques publiques impulsées par la Ville de Paris.

Focus sur la synthèse des questionnaires par Yvan PAVIS (CRAJEP), membre du bureau

Les propositions ci-dessous résultent des retours de 350 associations ayant postulé au second mandat et des 100 membres du premier mandat, interrogés sur leur expérience.

Propositions des associations : vers un CPA plus inclusif et innovant

Les associations ont exprimé des besoins variés, répartis en six grandes thématiques :

- **Inclusion sociale et diversité** : Une attention particulière est demandée pour l'intégration des personnes handicapées, la lutte contre les discriminations, l'accompagnement des femmes précaires ou migrantes, et les initiatives intergénérationnelles pour les seniors.
- **Jeunesse et engagement citoyen** : Les associations souhaitent renforcer l'implication des jeunes dans les décisions locales et européennes, réduire la fracture numérique par des formations au codage, et valoriser l'engagement des lycéens.
- **Transition écologique** : La promotion des mobilités douces, l'éducation à la durabilité, et le soutien à l'agriculture urbaine figurent parmi les priorités environnementales.
- **Culture et patrimoine** : Il s'agit de valoriser la diversité culturelle, soutenir le patrimoine immatériel, et développer des échanges artistiques avec les pays francophones.
- **Santé et sport** : L'accent est mis sur le sport-santé, la sensibilisation à la santé mentale, et la reconnaissance des sports paralympiques.
- **Soutien associatif** : Des demandes récurrentes concernent la simplification des démarches administratives, le partage des ressources comme les locaux, et l'amélioration de la visibilité des associations.

Améliorations pour le fonctionnement du CPA

Les retours des associations mettent également en lumière des pistes pour optimiser le fonctionnement du CPA :

- **Organisation et communication** : La publication d'un calendrier annuel des réunions, une meilleure information sur les activités du CPA, et une généralisation des réunions en ligne figurent parmi les recommandations.
- **Diversité et inclusion** : Les associations souhaitent une meilleure représentativité des typologies d'associations dans le bureau du CPA, des supports multilingues pour inclure les structures étrangères, et davantage de formations sur les démarches administratives, notamment les subventions.
- **Efficacité et transparence** : Une meilleure priorisation des objectifs collectifs est attendue, ainsi qu'un suivi renforcé des projets avec des rapports réguliers sur les avancées des groupes de travail.

Perspectives

Le CPA, tout en ayant déjà entrepris certaines initiatives (formations accrues, optimisation des subventions, mutualisation des locaux), se voit encouragé à approfondir ses efforts pour représenter efficacement l'ensemble du mouvement associatif. Une communication renforcée et une approche plus inclusive sont perçues comme des leviers majeurs pour maximiser son impact.

Temps d'échanges

Lors de cette séance, plusieurs thématiques clés ont été abordées, mettant en lumière des enjeux cruciaux pour le Conseil Parisien des Associations (CPA). Les discussions ont notamment porté sur le **Contrat d'Engagement Républicain (CER)**, la structuration des **Groupes de Travail (GT)**, et les relations avec **l'Assemblée Citoyenne (AC)**.

1. Contrat d'Engagement Républicain (CER)

Le CER a fait l'objet d'échanges concernant son impact sur les associations. Si certains participants ont exprimé leur inquiétude face à un possible climat de défiance, la mise en place de l'instance de médiation par la Ville de Paris a été perçue comme une démarche positive et préventive. Ce modèle, inédit au sein d'une collectivité, pourrait servir d'exemple à d'autres territoires. Il reste une place pour une association issue du CPA pour intégrer la future instance de médiation. Un appel à y siéger sera prochainement lancé par le groupe de travail portant sur l'acte 2 de la Charte des Engagements Réciproques.

2. Groupes de Travail (GT)

Un rapide sondage a confirmé l'adhésion des membres aux quatre groupes de travail proposés, avec une répartition relativement équilibrée des participants. Des thématiques complémentaires ont été suggérées, telles que les problématiques d'accès aux infrastructures sportives, les droits des femmes, et la lutte contre les discriminations et violences. Ces sujets pourront enrichir les travaux des groupes dans ce second mandat.

3. Relations avec l'Assemblée Citoyenne (AC)

Les liens entre les travaux du CPA et ceux de l'AC ont également été discutés. Les membres de l'AC ont scindé deux thématiques principales – **la démocratie** (CER, passeport d'engagement) et **la solitude** – afin de développer des solutions concrètes. Ces sujets, bien que distincts, restent interconnectés. Une réflexion est en cours pour trouver des points de convergence, notamment autour des lieux d'engagement et des leviers de mobilisation.

4. Questions clés soulevées

Plusieurs points de réflexion ont émergé pour guider les travaux futurs :

- Comment articuler efficacement les projets de l'AC et les groupes de travail du CPA ?
- Quel rôle le CPA peut-il jouer pour faciliter les relations entre associations et services municipaux ?
- Comment intégrer les enjeux de violences faites aux femmes dans les travaux du CPA ?
- Quelles stratégies adopter pour renforcer la confiance des citoyens envers les associations ?

Ces sujets seront approfondis lors d'un temps dédié prévu pour fin janvier ou début février 2025. Ce rendez-vous permettra de définir précisément les thématiques des groupes de travail pour ce second mandat et de répartir les membres.

PROCHAINES ECHEANCES

Mi-décembre : envoi du compte-rendu de la plénière

Renouvellement du bureau par moitié

19 décembre-31 décembre : Appel à candidatures pour siéger au sein du bureau du CPA (5 sièges à pourvoir)

2 janvier – 16 janvier : envoi des candidatures et vote en ligne

20 janvier : installation du nouveau bureau

Semaine du 20 janvier : réunion du nouveau bureau CPA pour organiser les prochains axes des groupes de travail

28 janvier : rencontre avec Martin Bobel et Dominique Joseph, co-rapporteur.e.s du rapport du CESE
« *Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique* »

4 février : Ateliers pour installer les groupes de travail en fonction des axes visés et amorcer les travaux. Mise en place du calendrier de travail des groupes pour le semestre

Clôture de la plénière et pot convivial à la buvette de l'HDV